



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

2026-04-08

L'an deux mille vingt six le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

Etaient présents :

M. DERORY Serge, M. TARDY Jérôme, Mme SENDRA Valérie, M. FORGE Jonathan, Mme PICARD Mélanie, Mme ROULE Christine, M. CHAUVE Jean-Paul, Mme MONTEIRO Isabelle, Mme SANTERRE Estelle, M. DUPUY Franck, Mme GEFFROY Marion, M. RUE Armand, M. PONCET Benoit

Procuratation(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : M. THINARD Franck

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme SENDRA Valérie

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 13

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation
31/03/2026

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'impositions des trois taxes directes locales pour l'année 2026

Il ajoute que les bases d'impositions pour l'année 2025 ont été notifiées par les services fiscaux.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 0,5 % ou de 1%.

Après en avoir délibéré,

- par 03 voix pour, 10 voix contre pour l'augmentation du taux à 0,5 %

- par 10 voix pour, 03 voix contre pour l'augmentation du taux à 1,0 %

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux d'impositions par rapport à l'année précédente :

Taxe d'Habitation :	6 . 96
Taxe foncier bâti :	28 . 35
Taxe foncier non bâti :	45 . 27

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Copie certifiée conforme.

Fait à Bussy-Albieux,
Le 9 Avril 2026

La Secrétaire de Séance
Valérie SENDRA



Le Maire
Serge DERORY



Affichage fait le 23 AVR. 2026 numériquement